

COMMUNIQUE DE PRESSE

Grand âge et autonomie : le futur projet de loi doit être à la hauteur des enjeux du vieillissement de la population, avec des financements dédiés et en associant l'ensemble des acteurs

Le conseiller d'Etat, Dominique Libault, a remis, la semaine dernière, ses propositions dans le cadre des travaux de concertation sur le grand âge et la perte d'autonomie à la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn.

L'AMF salue le travail accompli et la densité des propositions formulées qui correspondent à ses attentes et certaines des préconisations des élus de la commission des Affaires sociales de l'AMF, présidée par Gaël Perdriau, maire de Saint-Etienne et président de Saint-Etienne Métropole, et Marie-Hélène Amiable, maire de Bagneux. Le vieillissement de la population représente un enjeu majeur, pour l'Etat, les communes ou les intercommunalités concernées par l'aide à domicile et l'accueil en structures des aînés.

Les communes et intercommunalités jouent un rôle majeur dans l'inclusion sociale des personnes âgées, l'accès aux droits, la coordination des acteurs, le développement d'une offre de mobilité ou de logements adaptés... Elles gèrent par ailleurs des services d'aides et d'accompagnement à domicile (SAAD) et des établissements avec ou sans hébergement, et nombre d'entre elles proposent des aides financières aux personnes âgées. Néanmoins, elles disposent de moyens très limités pour ce faire et ne peuvent faire face, seules, à la montée en puissance des demandes.

C'est la raison pour laquelle l'AMF insiste pour que les objectifs qui seront retenus par le gouvernement s'appuient sur des financements dédiés, et non sur les budgets communaux aujourd'hui plus que jamais contraints.

Gaël Perdriau explique que : « *les moyens doivent être au rendez-vous. Je redoute qu'une nouvelle fois, les communes soient obligées de pallier le désengagement de l'Etat, et ce, dans un contexte de réduction drastique des dotations. L'AMF sera vigilante quant aux arbitrages qui seront rendus par le gouvernement ainsi qu'au travail d'enrichissement parlementaire afin que le projet de loi soit concrètement à la hauteur de ses ambitions* ».

« *Ce rapport peut enfin représenter un tournant pour la politique du grand âge et de la dépendance, si et seulement s'il est suivi d'effets et mis correctement en œuvre. J'espère qu'il ne subira pas le même sort que les plan pauvreté ou Borloo, qui comportaient beaucoup de propositions ambitieuses et intéressantes mais qui ont été enterrées faute d'engagement et de volonté politiques* ».

L'AMF appelle donc le gouvernement à la revalorisation des métiers du grand âge, et de leur rémunération, afin de répondre à la pénurie de professionnels ; à l'amélioration de l'accessibilité financière des établissements et des services d'aides à la personne ; ainsi qu'à une diminution du reste à charge, notamment pour les familles les plus modestes.

Le futur projet de loi relatif au grand âge et au vieillissement, attendu pour la fin de l'année, devra donc être à la hauteur de ces enjeux, s'appuyer sur des financements dédiés et associer l'ensemble des acteurs en particulier les communes et intercommunalités.